

RÉFORMES SCOLAIRES, À QUEL RYTHME ET À QUEL PRIX ?

Des réformes qui s'enchaînent à un rythme insoutenable : cette réalité, nombre d'acteurs de l'enseignement la dénonce, en Fédération Wallonie-Bruxelles comme en France ou en Communauté flamande. Comment interpréter cette accélération normative ? Quel en est l'impact sur le terrain ? Une analyse menée dans l'enseignement français par le journal *Le Monde* nous éclaire.

En août dernier, un article du journal *Le Monde* consacré à la « valse des réformes » dans l'éducation nationale en France posait ce constat édifiant : en 26 ans d'existence, le code de l'éducation a été à ce point modifié que seuls 20 % des milliers d'articles qui le composent sont originels. Cette accumulation de réformes, Éric Charbonnier – analyste à l'OCDE – l'attribue notamment à une « *intense politisation de la sphère éducative française* » et à une tendance nouvelle à modifier le système par « *petites touches* ». Il est rejoint en cela par le sociologue Xavier Pons, qui voit en outre dans cette propension à réformer « *une grande difficulté à penser véritablement ce que le pays attend de son système scolaire* ».

Si comparaison n'est pas raison, force est tout de même de constater que transposée à notre propre enseignement, l'analyse aboutit à des constats similaires. Ainsi, une consultation rapide de la base de données Gallilex2 nous apprend que notre Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire a – à l'heure d'écrire ces lignes – déjà été modifié à 12 reprises cette année et pas moins de 57 fois depuis 2019, année de la codification. Par ailleurs, même si notre enseignement n'a pas connu d'instabilité politique comparable à celle de l'enseignement français, la désignation en 2024 d'une ministre libérale à la tête de l'enseignement obligatoire a tout de même constitué un virage idéologique important pour un secteur relevant depuis plus de vingt ans de la responsabilité de ministres centristes ou socialistes. Cette évolution a ainsi conduit – entre autres – à la remise en question de certains axes du Pacte pour un

Enseignement d'excellence, réforme systémique engagée sous les législatures précédentes.

Une instabilité aux effets délétères

Au-delà du simple constat, l'article du journal *Le Monde* s'intéresse aux effets de cette instabilité des politiques éducatives sur les professionnels de terrain. Il pointe en particulier le fait que les changements perpétuels sont sources « *de lassitude, de découragement, voire de souffrance* », tout particulièrement lorsque les actions politiques consistent à « *faire, défaire et refaire dans un délai très restreint* ». Plus important encore, cette instabilité chronique pourrait, selon Xavier Pons, « *figurer parmi les facteurs explicatifs des inégalités et des difficultés scolaires en déstabilisant en permanence les équipes de professeurs et en fragilisant leur enseignement* ».

Puisque l'objectif premier des réformes est d'améliorer le système, le rythme auquel celles-ci se succèdent mérite donc d'être interrogé au regard de son impact sur l'attractivité du métier et la qualité de l'enseignement. L'accélération normative, en ne permettant pas la correcte assimilation des réformes par les acteurs chargés de les faire vivre au quotidien, dégrade en effet les conditions de travail et donc les conditions d'apprentissage. À l'heure où le secteur attend encore de voir se concrétiser plusieurs réformes d'ampleur, il convient de rappeler, une fois de plus, que le temps de l'école n'est pas celui du politique.

■ Maryève Moreau